

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 212

présenté par

Mme Sage, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 13 A, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la mise en œuvre de l'article L. 311-4 du code de l'éducation et sur l'enseignement de la diversité des territoires et de la richesse des cultures des outre-mer.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dès leur plus jeune âge, les français de toutes les écoles de la République doivent apprendre que la France est mondiale et riche d'une diversité culturelle et historique exceptionnelle.

De même, dans les programmes de recherche universitaire, une place à part entière doit être accordée aux outre-mer car l'égalité réelle doit aussi conduire à ce que les Outre-mer soient connues et reconnues de l'ensemble des français.